

économie. Lorsqu'on achète 70 % de nos poissons hors Europe, c'est

constitué par les professionnels en Bretagne et qui permet de fléchir

exigeant et ancre dans la réalité quotidienne des femmes et des

Samuel NOT

Nucléaire : vers l'ouverture d'une enquête ?

Ces anciens salariés ont travaillé sur des armes nucléaires à l'Île Longue sans protection. Selon une étude diffusée hier, à Brest, les atteintes à la santé sont nombreuses, mais difficiles à faire reconnaître.

« Oui, ces travailleurs ont été exposés à un risque non négligeable. Il est légitime qu'ils se battent pour que les risques induits pour leur santé soient reconnus », assène Bruno Chareyron, conseiller scientifique de la Criirad, hier, à Brest (Finistère), lors de l'assemblée de l'association Henri-Pézerat qui défend les irradiés des armes nucléaires.

Une étude a été commandée à la Criirad, association spécialisée dans les risques liés à la radioactivité et ses impacts sur la santé. Avec des résultats très attendus par ces anciens salariés - ou leurs ayants droit pour ceux décédés - qui ont travaillé sur les ogives des missiles des Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), entre 1972 et 1996, à la « Pyrotechnie » de l'Île Longue.

« Toute dose augmente les risques de cancers »

À quels types de rayonnements ionisants ont-ils été exposés ? Impossible de connaître la composition exacte pour cause de secret-défense. Mais une tête nucléaire « émet en permanence des rayonnements invisibles ionisants, et donc dangereux : les Gamma et les neutrons ». « Plus on



La Criirad a communiqué les résultats de son étude sur l'évaluation des risques sanitaires pour les travailleurs du service Pyrotechnie à l'Île Longue. (PHOTO : O.F.)

s'approche, plus le taux des radiations augmente. Et plus on reste longtemps à côté, plus la dose s'accumule. » À cette époque, il n'y avait pas de protection, ni « aucune information sur les risques ».

À quelles doses ont-ils été exposés ? Il n'y avait alors aucun suivi dosimétrique. « Les tentatives de reconstitution des doses, a posteriori, sont entachées d'énormes incertitu-

des », regrette Bruno Chareyron. Cependant, assure-t-il, « en matière de radioactivité, il n'existe pas de seuil d'innocuité. Toute dose augmente les risques de cancers. » Poumon, rein, thyroïde, mais aussi leucémie. Et « on peut craindre d'autres pathologies qui ne sont pas cancéreuses. »

Il est donc important que le « risque soit reconnu ». Mais les victimes se

heurtent à une liste « très insuffisante » de maladies professionnelles. Seulement trois cancers : leucémie, bronchopulmonaire par inhalation et sarcome osseux. Ce déploré Annie Thénau-Mony, présidente de l'association. « Quand on n'est pas dans ce tableau, l'avis médical de principe est négatif.

Grâce au travail de chercheurs d'avocats, l'association a enregistré certains succès auprès des tribunaux. « On a vu des reconnaissances pour des cancers de l'œsophage, du pancréas, de la vessie, du cerveau et différents cancers du sang. »

L'association revendique la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de travail et la réparation des atteintes liées au travail dans le nucléaire taire, pour lever « une masse d'incertitudes ».

Elle demande « l'inversion de la charge de la preuve d'exposition » : que ce ne soit plus aux victimes de prouver leur exposition mais à l'employeur, « puisqu'elles ont privées des informations leur permettant d'apporter cette preuve ».

Laurence GUIL